New Brunswick Police Commission

Annual Report 1983

Honourable Fernand Dubé, Q.C.
Attorney General
Fredericton, N.B.

Dear Sir:

I am pleased to have the honour of submitting to you the third Annual Report of the New Brunswick Police Commission which is for the year 1983.

Respectfully yours,

CARMAN J. H. KILBURN
Acting Chairman

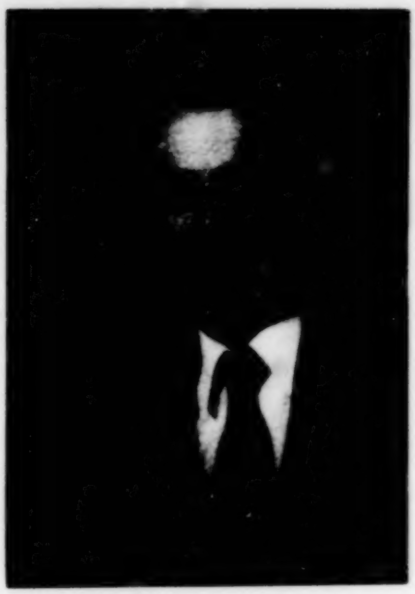

CARMAN J. H. KILBURN

FRANÇOIS X. VOLPÉ

I. PERSONNEL

There are presently two full-time members of the New Brunswick Police Commission.

Carman J. H. Kilburn, B.A., B.C.L., L.L.B., was appointed a Member and Acting Chairman of the Commission on December 21, 1977, after having served as Director of Policing Services with the Department of Justice for the Province of New Brunswick during the period 1974 to 1977. He was appointed Deputy Head of the Commission in April, 1978.

François X. Volpé, B.A., B.Ed., M.Ed., was appointed a member of the Commission on June 1, 1978, after having served as principal of the Cormier High School in Edmundston, New Brunswick during the period 1972 to 1978.

II. MANDATE OF THE COMMISSION

The Commission is charged with the responsibility of promoting the prevention of crime, the efficiency of police services, and the development of effective policing within the Province.

In addressing itself to these broad areas of responsibility, the Commission finds its day to day work normally concerned with:

1. the promotion and development of crime prevention programs;

2. the inspection of municipal and regional police forces and detachments of the New Brunswick Highway Patrol;

3. the study of police forces upon the request of the police board or council;

4. studies into the feasibility of alternate forms of policing;

5. the processing and investigation (where necessary) of citizen complaints concerning the conduct of police officers;

6. the investigation of complaints concerning aspects of policing other than conduct;

7. the organization of training seminars that function as a complement to in-service training offered within the local departments and at the Atlantic Police Academy; and

8. the research of policing topics which result in amendments to the Operational Manual and/or proposals to the Minister of Justice.

III. COMMITTEES AND ORGANIZATIONS

During 1983 the Commission continued to be actively involved in work with various committees and organizations.

Representatives of the Commission participated on:

1. a Justice Department Committee whose task is to recommend minimum standards for police cell facilities;

2. the New Brunswick Highway Patrol Selection Panel;

3. a committee established to examine the availability of laboratory services to police personnel,

4. a steering committee exaimining the feasibility of the development of a uniform reporting system for New Brunswick police forces;

5. a committee established to examine the feasibility of the integration of police services in the municipalities of Tracadie and Sheila;

6. a committee of representatives of the Department of Justice, the New Brunswick Association of Chiefs of Police and the New Brunswick Police Commission established to develop regulatory proposals concerning the standardization of police equipment; and

7. a committee established for purposes of reviewing the proposed code of discipline.

The Deputy Head of the Commission continued to serve as the provincial representative to the Canadian Police College and Chairman of the Atlantic Police Academy Advisory Council. He also serves as a member of the Operational Research Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police.

IV. POLICE TRAINING

A. CANADIAN POLICE COLLEGE

During 1983, the municipal and regional police forces of New Brunswick requested seventy-seven (77) courses at the Canadian Police College, of which sixty (60) courses were allotted.

Of those courses allotted, the following is a breakdown indicating the course name, the positions offered and the positions accepted:

Executive Development	4 positions	1 cancelled
Senior Police Administration	9 positions	2 cancelled
Instructional Techniques	3 positions	all taken
Effective Presentations	2 positions	all taken
Drug Investigation	4 positions	1 cancelled
Identification Methods	1 position	taken
Advanced Indentification	1 position	cancelled
Police Explosive Technicians	1 position	taken
Commanders-Hostage Barricaded persons	2 positions	taken
Negotiators-Hostage Barricaded Persons	3 positions	all taken

Major Crime Investigation	2 positions	all taken
Technical Traffic Accident Investigation	1 position	taken
Police Labour Relations	5 positions	3 cancelled
Media Communications Course	2 positions	taken
Technical Traffic Accident Investigation	1 position	taken

B. ATLANTIC POLICE ACADEMY

During 1983 twenty-nine cadets from New Brunswick graduated from the Police Technology Program (12 in English and 17 in French).

New Brunswick was well represented at the in-service training programs offered by the Academy. Excluding the revolver qualification programs (discussed hereunder) police officers attended the following in-service training programs:

Police Supervisor	23
Radar Course	6
Arson Investigation	1
Crisis Intervention	12
General Police Science	3
Traffic Investigation	3
Revolver/Shotgun	15
Introduction to Drugs	11
Juvenile Officers	8
Civilian Dispatchers	7
Interviewing & Interrogation	26
Advanced Police Science	8

C. TRAINING SESSIONS ARRANGED BY THE COMMISSION

(i) *Identification Services*

In 1982, a need for on-going training in the field of identification services was identified. In an effort to meet this need, an Identification Services Workshop was held in Saint John on February 15-17, 1983. The workshop was attended by identification technicians from Bathurst, Saint John, Moncton, Fredericton and Newcastle. The lecturers, members of the Royal Canadian Mounted Police stationed in Ottawa, Ontario provided excellent presentations on the latest techniques and developments in the field of identification techniques.

(ii) *Revolver Qualification Course*

During 1983, two revolver qualification courses were coordinated by the Commission. The first was held in St. Jacques, N.B. during the period June 5-10, 1983 and was attended by 50 police officers from Edmundston, Grand Falls, St. Basile and the New Brunswick Highway patrol detachments located in Edmundston and Perth-Andover.

The second course was held in Salisbury, N.B. and was attended by 59 police officers from Sussex, Dieppe, Sackville, St. Basile and New Brunswick Highway Patrol detachments located in Sussex, Petitcodiac, and Memramcook.

Instruction for both courses was provided by the staff of the Atlantic Police Academy.

During both revolver qualification courses all police agencies involved were competing to determine who could score the best departmental average. Grand Falls emerged the victor in the St. Jacques competition while Sussex detachment of the New Brunswick Highway Patrol won the trophy in Salisbury.

(iii) *Video Cassette Library*

During 1983 the Commission purchased a video cassette player and monitor and commenced the acquisition of a library of training and crime prevention cassettes.

As our library is developed it is our intention to make the cassettes available to those police agencies having video equipment. For those police agencies not having video equipment, it is our intention to prepare a training package.

V. INSPECTIONS

During 1983 inspections were carried out at Sackville, Edmundston, Hartland, Woodstock, Grand Bay, Chatham, Dalhousie, St. George, Newcastle, Caraquet and Shippagan Police Forces. The detachments of the New Brunswick Highway Patrol at Edmundston, Perth-Andover, Hartland, Sussex, Petitcodiac and Memramcook were also inspected.

At the time of writing of this report, the reports of the Shippagan Police Force and the Highway Patrol Detachments were still being prepared.

VI. CRIME PREVENTION AND POLICE COMMUNITY RELATIONS

Crime Prevention must be given a much higher priority by police forces. A model police force must be balanced between strong preventive programs, including active public relations activities in the community, and the traditional investigative and apprehension responsibilities.

The Commission has continued to be actively involved in the Promotion of crime prevention. During 1983 the Commission and all police agencies in New Brunswick participated in the Provincial Crime Prevention Week (Aug 1 - 7) and the first ever National Crime Prevention Week, (November 27 - December 3).

The Commission maintains an inventory of crime prevention material addressing thirty-one (31) different topics which it makes available to police agencies and the general public.

An assessment of the crime prevention programs in place within a municipality is one of the issues addressed during Police Commission inspections.

In the field of police community relations, the Commission obtained and made available to police agencies two school visitation programs. One was developed by the Royal Canadian Mounted Police and the other by the Quebec Police Commission. Both programs have been very well received by the police community.

The Police Commission is also involved in the promotion of police community relations through its involvement in the Express Hockey Card Program. Through this program, youngsters are encouraged to become better acquainted with police officers by approaching a uniformed police officer and asking for an Express Hockey Card which contains a safety tip or a crime prevention message on the reverse side.

EXPO-DISPLAY SYSTEM

The expo-display system which is owned by the Commission and loaned free of charge to police agencies was situated throughout the Province in 1983. At times, it was manned by local police personnel, Police Commission staff, or both.

Included among the communities where the system was displayed are:

Locality	Purpose
Edmundston	Opening of New Police Station
Edmundston	Police Week
Caraquet Police Dept. & R.C.M.P. Det.	Police Week
Saint John Police Dept., Rothesay and Saint John R.C.M.P.	Police Week
Edmundston	National Crime Prevention Week
Newcastle	Career Days

VII. POLICE COMMISSION HEARINGS

During 1983 the Commission conducted two hearings pursuant to section 22 of the Police Act.

The first involved the Sussex Police Force, and was for purposes of examining the operation and administration of the Sussex Town Police Force.

The second involved a complaint received from Mr. Ronald Sherwood, for which the terms of reference were:

> "to investigate the procedures used by and actions taken by the Royal Canadian Mounted Police, the New Brunswick Highway Patrol and the Fredericton City Police which resulted in Mr. Ronald Sherwood and members of his family being stopped at gunpoint, by police officer, on August 12th, 1983, in the City of Fredericton, N.B."

Reports were forwarded to your office pursuant to subsection 22(8) of the Police Act outlining the results of both hearings.

VIII. COMPLAINTS RELATING TO CONDUCT OF POLICE OFFICERS

In this area of its endeavour, the Commission is concerned that both the police and citizen are treated fairly. The Commission's role ultimately is to maintain an equilibrium between the application of police powers and the rights and freedoms of the individual while remaining sufficiently neutral in its stance to assure the public interest is protected.

Subsection 26(1) of the Police Act provides:

> "Where a person has a complaint relating to the conduct of a member of a police force, he may state his complaint in writing to the Chairman of the Commission".

Except in very serious cases, complaints against members of a police force, other than the Chief of Police, are referred to the Chief. He is required to conduct an investigation and report the results to the Commission, his Council and the complainant. In the event the Commission is not satisfied with the results of the investigation, it may investigate the matter itself.

Complaints involving a Chief of Police may be investigated by the Commission or referred to the police board or council for investigation. The board or council is then required to report the results to the Commission and the complainant.

Forty-nine (49) complaints were received by the Commission concerning alleged misconduct by police officers, of these, fourteen were the subject of investigation by this Commission.

IX. PROPOSED REGULATIONS

Section 21(1) of the Police Act provides the Commission may by order and subject to the Minister's approval, regulate or prohibit the use of any equipment by a police force or a police officer within the Province.

In an effort to develop an order pursuant to this provision, the Commission invited input from the New Brunswick Association of Chiefs of Police and the Policing Services Branch of the Department of Justice. As a result of a meeting held in Saint John, N.B., on August 10th, 1983 at which input was received from interested parties, a police equipment order was prepared and submitted to your office for approval on September 15th, 1983.

If approved, the order will standardize the type of firearms issued to police officers within the Province, ensure police vehicles are equipped with minimum emergency equipment such as a fire extinguisher, first aid kit and measuring tape and ensure all police forces are equipped with minimum breathalyzer, radar and photographic equipment and equipment required for taking fingerprints.

X. POLICING STRUCTURE WITHIN NEW BRUNSWICK

There are presently twenty-six municipal police departments, two regional police forces, the New Brunswick Highway Patrol and the Royal Canadian Mounted Police responsible for policing within the Province of New Brunswick.

The following are statistics relevant to the manpower of, and population served by, each police force:

A. **Municipal Policing**

Department	Members	Population Served*	No. of Persons Served Per Officer
Bathurst	28	15,705	561
Blacks Harbour	4	1,356	339
Blackville	3	892	339
Caraquet	7	4,315	617
Chatham	13	6,779	521
Dalhousie	10	4,958	496
Dieppe	14	8,511	608
Edmundston	25	12,044	482
Fredericton	85	43,723	514
Grand Bay	4	3,173	793
Grand Falls	13	6,203	477
Hartland	3	846	282
Moncton	122	54,743	449
Nackawic	3	1,357	452
Newcastle	14	6,284	449
Port Elgin	1	504	504
Sackville	11	5,654	514
Saint John	192	80,521	419
Shediac	10	4,285	429
Shippagan	5	2,471	494
St. Basile	4	3,214	804
St. George	4	1,163	291
St. Stephen	11	5,120	465
Sussex	10	3,972	397
Tracadie	7	2,452	350
Woodstock	11	4,649	423

* Figures from 1982 Municipal Directory as recorded in Municipal Journal, Vol. 38, No. 2 (1982: Department of Municipal Affairs, Fredericton, N.B.)

B. ***Regional Policing***

Department	Members	Population Served	No. of Persons Served per Officer
Beresford, Nigadoo, Point-Verte, Petit-Rocher Regional Police Force	11	7,922	720
Rothesay Regional Police Force	17	15,239	897

C. ***Provincial Policing***

Department	Members	Population Served	No. of Persons Served per Officer
New Brunswick Highway Patrol	59	***	
Royal Canadian Mounted Police-			
Municipal Positions	72	54,432	757
Provincial Positions	332	365,740	1,102
Federal Positions	52		

Duties restricted to Highway Traffic Law Enforcement and Accident Investigation on Trans Canada Highway and secondary roads from the New Brunswick/Québec boarder to New Brunswick/Nova-Scotia boarder.

It is generally accepted that one police officer to five hundred (500) persons is adequate. However, this figure may vary depending upon the incidence of crime, economic conditions, the demographic make-up of the area and other factors.

XI. LIAISON WITH OTHER GOVERNMENTAL DEPARTMENTS

During 1983 this Commission continued to liaise with other agencies concerning police related topics. A critique was forwarded from this office to the Canadian Centre for Justice Statistics concerning a report prepared on their behalf dealing with Uniform Crime Reporting. Assistance was provided to the Department of Health and Welfare concerning new forms they plan to implement in the field of drug law enforcement. Also, a review was undertaken and a report submitted to the Department of Employment and Immigration concerning their handbook "Careers in Protective Service".

At the Provincial level, this Commission is often involved in liaison with the Department of Municipal Affairs and the Department of Justice.

XII. CONCLUSION

Since its inception the Commission has emphasized the need to select police officers carefully. The legal authority given to a police officer and the responsibility that rests with him or her make it imperative that only the highest calibre men and women become police officers. In this regard, the Commission is pleased to have seen action taken by the provincial government toward implementing a minimum hiring requirement for Chiefs and Deputy Chiefs. This regulation is further to that presently existing for appointment to the position of constable.

It is only through training that police forces will be able to provide the service required of our rapidly changing society.

La Commission de Police du Nouveau-Brunswick

Rapport Annuel 1983

L'honorable Fernand Dubé, c.r.
Le procureur général
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de vous présenter le troisième Rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick. Ce rapport couvre l'année 1983.

Vous en souhaitant bonne reception, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président intérimaire

Carman Kilburn

Carman J. H. Kilburn

CARMAN J. H. KILBURN

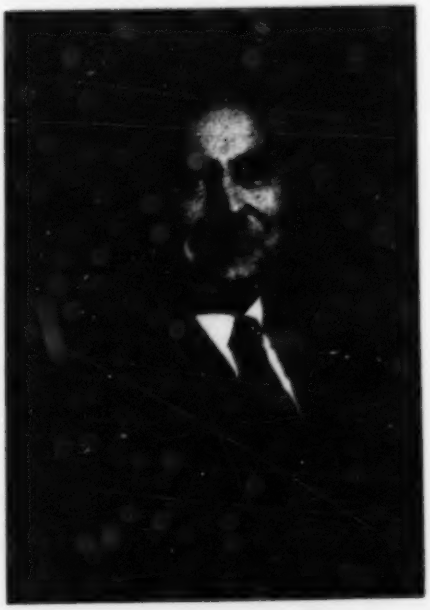

FRANÇOIS X. VOLPÉ

I. PERSONNEL

La Commission de police du Nouveau-Brunswick compte actuellement deux membres à plein temps.

M. Carman J. H. Kilburn, B.A., B.C.L., LL.B., a été nommé membre et président intérimaire de la Commission le 21 décembre 1977 après avoir occupé, de 1974 à 1977, le poste de directeur des services de police au sein du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick. En avril 1978, il était nommé sous-chef de la Commission.

M. François X. Volpé, B.A., B.Éd., M. Éd., a été nommé membre de la Commission le 1 juin 1978 après avoir fait fonction de directeur à l'école secondaire Cormier d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick de 1972 à 1978.

II. MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission est chargée de promouvoir la prévention du crime, d'assurer l'efficacité des services de police et de mettre au point des méthodes efficaces d'assurer le maintien de l'ordre.

Dans l'exercice de ses fonctions relatives à ces vastes domaines, la Commission trouve que ses activités courantes ont ordinairement trait à:

1. la promotion et l'élaboration de programmes de prévention du crime;

2. l'inspection des corps de police municipaux et régionaux et des détachements de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick;

3. l'étude de forces policières, à la demande du comité ou du Conseil de police;

4. les études relatives à la possibilité d'établir sous d'autres formes les services de maintien de l'ordre;

5. le traitement des plaintes formulées par les citoyens relativement à la conduite des policiers et (le cas échéant) les enquêtes sur de telles plaintes;

6. les enquêtes sur des plaintes ayant trait à des aspects de la police autres que la conduite des policiers;

7. l'organisation de colloques de formation complémentaires à la formation en cours d'emploi offerte au sein des services de police locaux et par l'Académie de police de l'Atlantique; et

8. les recherches effectuées sur des sujets d'ordre policier et qui entraîneront des modifications au Manuel des opérations ou la présentation de propositions au ministre de la Justice.

III. COMITÉS ET ORGANISMES

Au cours de 1983, la Commission a continué de prendre une part active au travail effectué en collaboration avec divers comités et organismes.

Des représentants de la Commission ont fait partie des comités suivants:

1. le comité du ministère de la Justice ayant pour mission de formuler des recommandations sur les normes minimales auxquelles il faut satisfaire pour ce qui est des cellules des postes de police;

2. le comité de sélection de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick;

3. le comité ayant pour mandat d'examiner les services de laboratoire mis à la disposition des corps de police;

4. le comité de direction chargé d'examiner la possibilité d'établir un système uniformisé de rédaction des rapports à l'intention des forces policières du Nouveau-Brunswick;

5. le comité chargé d'examiner la possibilité d'intégrer des services de police aux municipalités de Tracadie et Sheila;

6. le comité formé de représentants du ministère de la Justice, de l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick et de la Commission de police du Nouveau-Brunswick et chargé d'élaborer des propositions de règlements concernant la normalisation du matériel de police;

7. le comité chargé d'étudier le code de discipline proposé.

Le sous-chef de la Commission a continué d'assumer ses fonctions en tant que représentant de la province au Collège canadien de police et en tant que président du Conseil consultatif de l'Académie de police de l'Atlantique. Il est membre également du Comité de recherches opérationnelles de l'Association canadienne des chefs de police.

IV. FORMATION DES POLICIERS

A. COLLÈGE CANADIEN DE POLICE

Au cours de 1983, les corps de police régionaux et municipaux du Nouveau-Brunswick ont demandé soixante-dix-sept (77) places à des cours donnés au Collège canadien de police. De ce nombre, soixante (60) leur ont été accordées.

Voici la répartition des places obtenues, avec indication du nom des cours, du nombre de postes offerts et du nombre de postes acceptés.

Perfectionnement des cadres	4 postes	1 poste annulé
Cours supérieur d'administration policière	9 postes	2 postes annulés
Techniques d'enseignement	3 postes	Tous comblés
Présentations efficaces	2 postes	Tous comblés
Enquêtes sur les stupéfiants	4 postes	1 poste annulé
Méthodes d'identification	1 poste	Comblé
Cours supérieur d'identification	1 place	Annulée
Techniciens policiers en explosifs	1 poste	Comblé
Commandants - otages personnes Barricadées	2 postes	Comblés
Négociateurs - otages personnes barricadées	3 postes	Tous comblés
Enquête sur les crimes majeurs	2 postes	Tous comblés
Enquête technique sur les accidents de la route	1 poste	Comblé
Relations de travail policières	5 postes	3 postes annulés
Cours de communciation avec les medias	2 postes	Comblés
Enquête technique sur les accidents de la route	1 poste	Comblé

B. ACADÉMIE DE POLICE DE L'ATLANTIQUE

En 1983, vingt-neuf cadets du Nouveau-Brunswick ont terminé le programme de techniques policières. (Douze ont suivi le cours en anglais et dix-sept l'ont suivi en français.)

Un bon nombre de représentants du Nouveau-Brunswick ont assisté aux programmes de formation en cours d'emploi offerts par l'Académie. À l'exclusion des programmes de qualification de tir au revolver (traités ci-après), les policiers ont suivi les programmes de formation en cours d'emploi suivants:

Surveillant de policiers	23
Cours sur l'utilisation de l'éthylomètre de constat	6
Enquête sur les crimes d'incendie	1
Intervention en temps de crise	12
Techniques policières générales	3
Enquête sur les accidents de la route	3
Revolver/fusil	15
Cours préliminaire sur les stupéfiants	11
Surveillance policière des jeunes	8
Répartiteurs civils	7
Entrevues et interrogatoires	26
Cours supérieur en techniques policières	8

C. SÉANCES DE FORMATION ORGANISÉES PAR LA COMMISSION

(i) ***Services d'identité***

En 1982, il a été reconnu qu'un besoin de formation continue en cours d'emploi se faisait sentir dans le domaine des services d'identité. En vue de pouvoir répondre à ce besoin, nous avons organisé un atelier sur les services d'identité, atelier qui a eu lieu à Saint-Jean du 15 au 17 février 1983. Des spécialistes de l'identité provenant de Bathurst, Saint-Jean, Moncton, Fredericton et Newcastle y ont participé. Les conférenciers, tous des membres de la Gendarmerie royale du Canada en poste à Ottawa, en Ontario, ont présenté d'excellents exposés sur les plus récentes techniques et innovations du domaine de l'identité.

(ii) ***Cours de qualification sur le tir au revolver***

Au cours de 1983, la Commission a coordonné deux cours de qualification sur le tir au revolver. Le premier s'est déroulé à Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, pendant la période allant du 5 au 10 juin 1983. Cinquante agents de police d'Edmundston, Grand-Sault, Saint-Basile et des détachements d'Edmundston et de Perth-Andover de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick y ont assisté.

Le second cours a eu lieu à Salisbury, au Nouveau-Brunswick où se sont rendus 59 policiers de Sussex, Dieppe, Sackville, Saint-Basile, et des détachements de Sussex, Petitcodiac et Memramcook et la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick.

Le personnel de l'Académie de police de Atlantique a fourni les instructions à suivre pour les deux cours.

Tous les organismes de police prenant part à ces cours se faisaient la lutte afin de déterminer quel service de police obtiendraît la moyenne de points la plus élevée. L'équipe de Grand-Sault a été déclarée gagnante au concours de Saint-Jacques tandis que le détachement de Sussex de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick a remporté le trophée à Salisbury.

(iii) ***Vidéothèque***

La Commission a fait l'acquisition, en 1983, d'un magnétoscopoe et récepteur de contrôle vidéo et a entrepris de se constituer une collection de cassettes sur la formation et la prévention du crime.

Nous avons l'intention, au fur et à mesure que la collection s'élargira, de mettre les cassettes à la disposition des organismes policiers munis d'un matériel vidéo. Pour ce qui est des organismes qui ne disposent pas d'un tel matériel, nous sommes disposés à préparer un programme de formation à leur intention.

V. INSPECTION

En 1983, des inspections ont été effectuées aux corps de police de Sackville, Edmundston, Hartland, Woodstock, Grand Bay, Chatham, Dalhousie, St. George, Newcastle, Caraquet, et Shippagan. Les détachements de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick d'Edmundston, Perth-Andover, Hartland, Sussex, Petitcodiac et Memramcook ont également fait l'objet d'une inspection.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les rapports d'inspection du corps policier de Shippagan et des détachements de la Patrouille routière étaient encore en voie de préparation.

VI. PRÉVENTION DU CRIME ET RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA COLLECTIVITÉ

Les corps de police doivent accorder une importance beaucoup plus grande à la prévention du crime. Dans une force policière type, il doit exister un bon équilibre entre des programmes de prévention d'envergure, comprenant des activités de relations publiques au sein de la communauté, et les responsabilités traditionnelles d'enquête et d'arrestation.

La Commission a continué de prendre une part active à la promotion de la prévention du crime. En 1983, elle et tous les organismes policiers du Nouveau-Brunswick ont participé à la Semaine provinciale de la prévention du crime (tenue du 1 au 7 août) et à la toute première Semaine nationale de la prévention du crime (tenue du 27 novembre au 3 décembre).

La Commission tient un inventaire de la documentation sur la prévention du crime, qui traite de trente et un (31) différents sujets. Ce matériel est mis à la disposition de tous les organismes de police et du grand public.

L'évaluation des programmes sur la prévention du crime, réalisés à l'intérieur des municipalités, constitue l'un des domaines qui sont examinés lors des inspections effectuées par la Commission de police.

Au chapitre des relations entre la police et la collectivité, la Commission a fait l'acquisition de deux programmes de visites aux écoles qu'elle met à la disposition des organismes policiers. L'un des programmes a été mis au point par la Gendarmerie royale du Canada tandis que l'autre a été élaboré par la Commission de police du Québec. Ces deux programmes ont été accueillis très favorablement par le personnel policier.

La Commission de police encourage également les rapports entre la police et la communauté par sa participation au programme de cartes de hockey de l'Express. Grâce à ce programme, les jeunes ont l'occasion de mieux faire la connaissance des agents de police lorsqu'ils abordent ces derniers, s'ils portent l'uniforme, pour leur demander une carte de hockey. Au verso de ces cartes figure un conseil de sécurité ou un message sur la prévention du crime.

PRÉSENTOIR

Le présentoir appartient à la Commission et est prêté gratuitement aux services de police. En 1983, il a été utilisé dans toutes les parties de la province. Le personnel des services locaux, celui de la Commission, ou les deux s'en occupaient.

Au nombre des localités où le présentoir a été exposé, mentionnons:

Localité	Occasion
Edmundston	Inauguration du nouveau poste de police
Edmundston	Semaine de la police
Service de police et détachement de la G.R.C. de Caraquet	Semaine de la police
Service de police de Saint-Jean, et détachements de la G.R.C. de Rothesay et Saint-Jean	Semaine de la police
Edmundston	Semaine nationale de la prévention du crime
Newcastle	Journées d'orientation professionnelle

VII. AUDIENCES DE LA COMMISSION DE POLICE

En 1983, la Commission a tenu deux audiences conformément à l'article 22 de la Loi sur la police.

La première avait trait au corps de police de Sussex et consistait à examiner le fonctionnement ainsi que l'administration du corps de police de cette ville.

La seconde a eu lieu suite à une plainte déposée par M. Ronald Sherwood. Elle consistait à:

> "faire enquête sur les procédures suivies et les mesures prises par la Gendarmerie royale du Canada, la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick et le corps de police municipal de Fredericton, suite auxquelles M. Ronald Sherwood et des membres de sa famille ont été arrêtés sous la menace d'une arme à feu par des agents de police, le 12 août 1983, dans la ville de Fredericton, au Nouveau-Brunswick."

Des rapports sur les résultats des deux audiences ont été envoyés à votre bureau conformément au paragraphe 22(8) de la Loi sur la police.

VIII. PLAINTES RELATIVES À LA CONDUITE D'AGENTS DE POLICE

À ce chapitre, la Commission cherche à traiter équitablement et l'agent et le citoyen intéressés. Le rôle de la Commission, en dernière analyse, consiste à maintenir l'équilibre entre l'application des pouvoirs de la police et les droits ainsi que les libertés individuels, tout en demeurant suffisamment neutre dans sa position en tant que protectrice de l'intérêt public.

Le paragraphe 26(1) de la Loi sur la police se lit comme suit:

> "Toute personne qui a une plainte à formuler relativement à la conduite d'un membre d'un corps de police peut la présenter par écrit au président de la Commission."

Sauf dans les cas très graves, les plaintes déposées contre des membres d'un service de police autres que le chef de police sont présentées à ce dernier, qui est tenu de mener une enquête puis de communiquer les résultats de celle-ci à la Commission, à son conseil et à l'auteur de la plainte. Si la Commission n'est pas satisfaite des résultats, elle peut alors enquêter elle-même sur la question.

Les plaintes mettant en cause un chef de police peuvent faire l'objet d'une enquête dirigée par la Commission, ou être renvoyées au comité ou au conseil de police. Ces derniers doivent, le cas échéant, informer la Commission et le plaignant des résultats de leur enquête.

La Commission a reçu quarante-neuf (49) plaintes alléguant une inconduite de la part d'agents de police. De ce nombre, quatorze ont fait l'objet d'enquêtes effectuées par la Commission.

IX. RÈGLEMENTS PROPOSÉS

Le paragraphe 21(1) de la Loi sur la police stipule que, sous réserve de l'approbation du ministre, la Commission peut, par arrêté, réglementer ou interdire l'utilisation de tout matériel par un corps de police ou un policier de la province.

La Commission a donc demandé à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à la Division des services de maintien de l'ordre du ministère de la Justice d'émettre leur opinion sur ce sujet. À la suite d'une réunion tenue à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le 10 août 1983, et au cours de laquelle les parties intéressées ont fait connaître leur avis, nous avons préparé un arrêté pour l'utilisation d'un matériel policier, arrêté que nous avons soumis à votre bureau le 15 septembre 1983.

S'il est approuvé, l'arrêté aura pour effet d'assurer la normalisation des armes à feu fournies aux policiers de la province, d'assurer que les véhicules de police sont équipés d'un minimum de matériel d'urgence, tel qu'un extincteur, une trousse de premiers soins et un ruban à mesurer, et d'assurer que tous les corps de police sont munis d'un équipement de base comme un éthylomètre de constat, un radar et un matériel de photographie ainsi que du matériel nécessaire pour prendre les empreintes digitales.

X. STRUCTURE DES SERVICES DE POLICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

À l'heure actuelle, vingt-six services de police municipaux, deux corps de police régionaux, la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick et la Gendarmerie royale du Canada se partagent les responsabilités relatives au maintien de l'ordre à l'intérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

Voici un tableau de statistiques sur la main-d'oeuvre policière et la population desservie par chaque corps de police:

A. *Services de police municipaux*

Service	Nbre de membres	Population desservie*	Nbre de personnes desservies par agent de police
Bathurst	28	15 705	561
Blacks Harbour	4	1 356	339
Backville	3	892	339
Caraquet	7	4 315	617
Chatham	13	6 779	521
Dalhousie	10	4 958	496
Dieppe	14	8 511	608
Edmundston	25	12 044	482
Fredericton	85	43 723	514
Grand Bay	4	3 173	793
Grand-Sault	13	6 203	477
Hartland	3	846	282
Moncton	122	54 743	449
Nackawic	3	1 357	452
Newcastle	14	6 284	449
Port Elgin	1	504	504
Sackville	11	5 654	514
Saint-Jean	192	80 521	419
Shédiac	10	4 285	429
Shippagan	5	2 471	494
Saint-Basile	4	3 214	804
St. George	4	1 163	291
St. Stephen	11	5 120	465
Sussex	10	3 972	397
Tracadie	7	2 452	350
Woodstock	11	4 649	423

* Données extraites de l'Annuaire municipal de 1982, et enregistrées dans le Journal municipal, vol. 38, n°2 (1982: ministère des Affaires municipales, Fredericton, Nouveau-Brunswick).

B. ***Services de police régionaux***

Service	Nbre de membres	Population desservie	Nbre de personnes desservies par agent de police
Corps de police régional de Beresford, de Nigadoo, de Pointe-Verte et de Petit-Rocher	11	7 922	720
Corps de police régional de Rothesay	17	15 239	897
C. ***Services de police provincaux***			
Patrouille routière du Nouveau-Brunswick	59	***	
Gendarmerie royale du Canada			
Postes municipaux	72	54 432	757
Postes provinciaux	332	365 740	1 102
Postes fédéraux	52		

*** Tâches se limitant à l'application des lois régissant la circulation routière et à la réalisation d'enquêtes sur les accidents survenus sur la section de la transcanadienne et les routes secondaires situées entre la frontière séparant le Québec du Nouveau-Brunswick et la frontière de Nouvelle-Écosse.

Les services d'un policier pour cinq cents (500) personnes sont généralement considérés suffisants. Ce chiffre peut cependant varier suivant le taux de criminalité, la situation économique, la composition démographique de la région et d'autres facteurs.

XI. RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

Au cours de 1983, la Commission a continué d'entretenir avec d'autres organismes des liens relatifs à des questions d'ordre policier. Nous avons envoyé au Centre canadien de statistiques sur la justice une critique d'un compte rendu, préparé en son nom, de l'uniformisation des rapports sur les crimes. En outre, nous avons fourni de l'aide à Santé et Bien-être social Canada en ce qui a trait à de nouvelles formules que ce ministère compte utiliser dans le domaine de l'application des lois régissant l'utilisation des stupéfiants. Nous avons également étudié la brochure intitulée "Careers in Protective Service", publiée par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à qui nous avons présenté un rapport.

Au niveau provincial, la Commission a souvent des relations avec le ministère des Affaires municipales et le ministère de la Justice.

XII. CONCLUSION

Depuis sa création, la Commission insiste sur le besoin de bien choisir les agents de police. Les pouvoirs légaux dont sont investis les policiers et les responsabilités qui leur incombent exigent impérativement que seuls les hommes et les femmes d'un calibre supérieur accèdent à ces postes. À cet égard, la Commission est heureuse de voir que le gouvernement provincial prend des mesures en vue d'instaurer des conditions minimales pour l'embauchage des chefs et des sous-chefs de police. Ce règlement vient s'ajouter à celui qui existe déjà pour la nomination des gendarmes.

Ce n'est que par l'acquisition d'une formation que les corps de police parviendront à assurer les services qu'exige une société où les changements s'opèrent rapidement.

POOR

QUALITY

ORIGINAL